

manifestons

2010

journée revendicative internationale
des travailleuses et travailleurs

1^{er} mai

résistance résistance résistance

samedi 1^{er} mai 2010

- 11h** à la Pierre, monument à la mémoire du 9 novembre 1932, plaine de Plainpalais, allocutions de Nicole Valiquer du Parti socialiste, puis d'un-e représentant-e de la Communauté genevoise d'action syndicale, apéritif offert
- 15h** départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant place des 22-Cantons, rue de Chantepoulet, rue et pont du Mont-Blanc, place du Port, place Longemalle, rues Basses, rue de la Corraterie, place Neuve, puis finalement parc des Bastions
- 15h45** fontaine du Molard, allocutions de Ueli Leuenberger (Les Verts), de Melik Özden du Comité de soutien à Murad Akincilar qui s'exprimera en faveur des droits humains et syndicaux de par le monde, puis d'un-e syndicaliste (audibles également sur la radio de votre mobile ou apportez une radio pour les y entendre sur 93.8 Mz)
- 17h** parc des Bastions, partie festive
- dès 12h et jusqu'à 24h, restauration avec plus de 40 stands et un manège
 - au crépuscule, *La Grève*, film de Sergueï Eisenstein (projection organisée par Sputnik sur une musique originale de Christophe Polese, musicien genevois)

Comité d'organisation des manifestations du 1^{er} mai (022 731 84 30 info@cgas.ch), constitué par CGAS Communauté genevoise d'action syndicale, Parti du Travail, Parti socialiste genevois, solidaritéS, Les Verts ; soutenu par AVIVO, les Indépendants de Gauche, Comité Amérique centrale, OSEO Œuvre suisse d'entraide ouvrière, CCSI Centre de Contact Suisses-Immigrés Genève, ASSMP Association Maison Populaire de Genève, MPF Mouvement populaire des familles, LSDH Ligue Suisse des Droits de l'Homme, ATTAC Genève, CUP Collectif urgence Palestine, JSG Jeunesse socialiste genevoise

résistance !

Nous plaçons ce Premier Mai sous le signe de la résistance, comme posture non de repli, mais de force de proposition pour une société où liberté rime avec égalité.

« Je voudrais dire deux mots sur le droit de résistance, parce que je découvre avec stupeur que personne n'est vraiment profondément conscient du fait que la reconnaissance de ce droit (la civil disobedience en l'occurrence) constitue l'un des éléments les plus anciens et sacrés de la civilisation occidentale. (...) L'ordre établi détient le monopole légal de la force et il a le droit positif, l'obligation même d'user de cette violence pour se défendre. En s'y opposant, on reconnaît et on exerce un droit plus élevé. On témoigne que le devoir de résister est le moteur du développement historique de la liberté, le droit et le devoir de la désobéissance civile étant exercé comme force potentiellement légitime et libératrice. Sans ce droit de résistance, sans l'intervention d'un droit plus élevé contre le droit existant, nous en serions aujourd'hui encore au niveau de la barbarie primitive. »

(Herbert Marcuse)

Apporter des réponses aux préoccupations des travailleurs et travailleuses revient à faire pièce aux idées populistes et à réaffirmer le principe d'une société fondée sur des liens de solidarité. Pour la création d'emplois dans les services publics, dans les secteurs pouvant contribuer à la protection de l'environnement (y.c. le bâtiment), dans l'agriculture de proximité, dans la reconversion industrielle,

résistance !

La précarité augmente. Selon l'Enquête sur la structure des salaires et celle sur la population active de 2006, 320'000 salarié-e-s dont 68,6% de femmes sont considérés comme occupant un emploi à « bas salaire » et le nombre de working poors atteint 146'000. Pour l'instauration d'un salaire minimum légal de 4000 francs par mois, modulable selon le coût de la vie des régions,

résistance !

La liberté syndicale est un droit fondamental. Comme le mentionnent la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme, « toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêt ». La liberté syndicale est pourtant loin d'être garantie : les délégué-e-s syndicaux peuvent étre licenciés trop facilement. Pour le respect des libertés syndicales et l'interdiction de licenciement pour motif syndical,

résistance !

A l'heure où le parlement s'attaque aux prestations de l'assurance-chômage, nous réaffirmons notre participation au référendum contre le démantèlement de la Loi sur l'assurance chômage et intempéries (LACI). Pour lutter contre le chômage, pas contre les chômeurs et les chômeuses,

résistance !

Face aux menaces répétées d'une certaine droite d'élever l'âge de la retraite à 67 ans, voire à 70 ans, sans prendre en compte les inégalités sociales, et face aux propositions visant à relever l'âge de la retraite des femmes malgré les promesses de retraite flexible pour tous et toutes lors de la 10^e révision, nous rappelons notre opposition au démantèlement de l'AVS. Pour assurer aux aîné-e-s une qualité de vie quotidienne,

résistance !

Aujourd'hui, la plupart des femmes savent qu'elles ne toucheront que de petites rentes du deuxième pilier et qu'elles ne peuvent donc pas se permettre de prendre une retraite anticipée. Celle-ci reste le privilège d'hommes gagnant très bien leur vie. Près de 50% des femmes âgées ont pour unique revenu l'AVS, alors que cette proportion s'élève à 15,3% chez les hommes. Pour corriger ces inégalités entre hommes et femmes,

résistance !

La situation du personnel de la vente est aujourd'hui déjà précaire. Des horaires de travail qui varient d'un jour à l'autre et d'une semaine à l'autre, rendent difficile - voire impossible - toute organisation du temps non contraint. La flexibilité augmente et le travail dans ce secteur s'apparente de plus en plus au travail sur appel. Face au projet de fermeture des magasins à 20h tous les soirs et à 19h le samedi, ainsi que d'ouverture quatre dimanches par année,

résistance !

Retransmission des discours

sur Radio Zones 93,8 Mz

infos spéciales 1^{er} mai à 18 h 30

Tél 022 734 77 74 - radiozones@yahoo.fr

<http://www.radiozones.com/>

Le taux de vacance des logements à Genève demeure dramatiquement bas (0,21% au 1^{er} juin 2009). Aux Communaux d'Ambilly, à la Chapelle - les Sciens, aux Vergers à Meyrin, les grues promises lors de la législature précédente se font attendre. La crise du logement s'accroît! Pour une politique du logement volontariste sur l'ensemble de l'agglomération, avec les partenaires français et vaudois,

résistance !

En ce joli mois de mai, un vent de

résistance !

Camarade

C'est un joli nom Camarade

C'est un joli nom tu sais

Qui marie cerise et grenade

Aux cent fleurs du mois de mai

Pendant des années Camarade

Pendant des années tu sais

Avec ton seul nom comme aubade

Les lèvres s'épanouissaient

Camarade Camarade

C'est un nom terrible Camarade

C'est un nom terrible à dire

Quand, le temps d'une mascarade

Il ne fait plus que frémir

Que venez-vous faire Camarade

Que venez-vous faire ici

Ce fut à cinq heures dans Prague

Que le mois d'août s'obscurcit

Camarade Camarade

C'est un joli nom Camarade

C'est un joli nom tu sais

Dans mon cœur battant la chamade

Pour qu'il revive à jamais

Se marient cerise et grenade

Aux cent fleurs du mois de mai

Jean Ferrat

100^e de l'Université Ouvrière de Genève

Les origines de l'UOG

Il est extrêmement difficile, plus d'un siècle plus tard, de retracer précisément la naissance de l'UOG. L'association a-t-elle été fondée en 1891, 1897, 1901, 1905 ou encore en 1910? Quels critères retenir pour fixer une date officielle alors que l'acte de fondation nous est inconnu? Qui est à l'origine de l'UOG?

L'Association des étudiants pour les séances populaires qui organisa des cours publics et gratuits destinés aux ouvriers pendant l'hiver 1891-1892? *L'Extension universitaire* qui reprit le flambeau en hiver 1897 ou *Le Parti ouvrier socialiste* qui annonçait en 1901 la reprise de ces cours, puis la création en 1905 de *L'Ecole Ouvrière*?

Le Comité de l'UOG a finalement retenu l'année 1910, car elle coïncide avec l'apparition de la véritable dénomination **Université Ouvrière**.

Une chose est toutefois certaine : 3 personnalités genevoises célèbres Eugène Pittard (1867-1962), Emile Yung (1854-1928) et René Claparède (1862-1912) sont à l'origine de l'actuelle Université Ouvrière de Genève, désormais reconnue d'utilité publique et incontournable dans le paysage de la formation des publics pas, peu ou faiblement qualifiés à Genève.

2010 - Année du 100^e

Cette année, l'UOG fête son centième anniversaire ! Afin de marquer ce moment historique, nous organisons tout au long de l'année des festivités dont certaines sont ouvertes au public comme par exemple « les conférences-rétro » ou « l'exposition du 100^e ».

Un tirage spécial de notre journal UOG mettra l'accent sur ce 100^e anniversaire. Toutes les informations concernant les festivités prévues, sont accessibles sur notre site www.uog.ch

L'UOG en 2010

L'UOG est une association à but non lucratif; elle a pour but de développer une formation de base et continue, en priorité des personnes faiblement qualifiées, qui favorise leur intégration sociale, culturelle, économique et politique.

Pour atteindre ce but, l'UOG organise des cours, séminaires, conférences, colloques, ateliers, forum ou toute autre activité utile.

Elle collabore à cet effet, avec toutes les institutions qui, sur le plan cantonal, fédéral et international, ont des buts similaires et en particulier avec les organisations syndicales et coopératives.

Elle est reconnue d'utilité publique, partiellement subventionnée par l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC), et soutenue financièrement par l'Office cantonal de l'emploi, certaines communes genevoises, la Commission Paritaire, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales du canton de Genève.

L'UOG s'adresse :

A l'ensemble de la population : cours publics, conférences, débats, journées d'étude, expositions.

Aux personnes en emploi : appui et soutien pour un meilleur accès aux organismes traditionnels de perfectionnement professionnel, formation complémentaire ou continue.

Aux chômeurs et chômeuses : cours favorisant la réinsertion professionnelle.

Aux personnes migrantes : cours de français, alphabétisation, activités favorisant l'intégration.

Aux délégué-e-s syndicaux : délégué-e-s et représentant-e-s du personnel dans les caisses de prévoyance professionnelle, permanents et secrétaires syndicaux.

Aux juges prud'hommes : formation paritaire UAPG-CGAS.

